Roubaix, les pêcheurs pourraient toujours garder l'espoir de le trouvé parmi eux, de temps en temps.

M. Yager, très touché de ces marques de si fidèle camaraderie, promit de tout cœur la continuation de son concours à l'œuvre du Syndicat. Il pouvait même ajouter que, par ses nouvelles occupations, il lui serait encore plus loisible d'être utile aux pêcheurs roubaisiens, desquels il garderait le meilleur souvenir. Il avait, du reste, la satisfaction, au moment de les quitter, d'apprendre que la récupération en Allemagne du cheptel piscicole, pour laquelle il avait mené la campagne, entrait maintenant dans le domaine de la réalisation.

Un punch d'adieu lui fut ensuite offert, pendant lequel chacun des membres présents évoqua les péripéties, tantôt tragiques, tantôt burlesques, des scènes de pêche dont il avait été le héros.

Ajoutons pour terminer que M. Yager se retire dans les environs de Bruxelles, où il va s'adonner à la pisciculture. Nous nous associons à ces manifestations de sympathie et nous exprimons en cette circonstance nos meilleurs vœux à M. Yager.

HALLE FLIPO. — Beau Chester jaune, 10 fr.; blanc, 12 fr.; Hollande, 8 et 9 fr.; Chester crème, 9 fr.; Gouda gras, 10 fr. Beurre supérieur, Bon vin, 1.25, 2 fr. Pain d'épices pur miel, 4 fr. Café, 8 fr. Biscuits, 6 fr. Voir tableaux. 76250d

DECOUVERTE D'UN INFANTICIDE. — Vendredi, vers 15 h. 30, M. François Leuridan, jardinier, demeurant Grand'Rue, 269, était occupé à arranger au cimetière une tombe du carré n° 1. Il remarqua dissimulé sous la verdure d'une tombe voisine, un paquet couvert de papier brun-marron. L'ayant ouvert, il aperçut à l'intérieur une enveloppe de linge blanc maintenue par une épingle de sûreté et renfermant un nouveau-né du sexe féminin. Ce petit être avait été bâillonné à l'aide d'une bande de toile afin que ses cris n'éveillassent pas l'attention.

M. Leuridan avertit de suite de cette macabre découverte M. Buchart, commissaire de police du 5e arrondissement, qui se rendit aussitôt sur les lieux en compagnie de M. le docteur Debuchy. Celui-ci, après avoir examiné l'enfant, conclut à une mort remontant à une dizaine de jours.

Le linge ne portait aucune marque.

Ce petit cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôpital de la Fraternité, tandis que le Parquet recevait avis de cette découverte.

La police recherche le ou les auteurs de ce forfait.

SERVICE SPECIAL SUR LES EMPIRES CENTRAUX. — MM. E. Dubois, Dhondt et Finart, agents de la Maison Schenker et Cie, prient les industriels et négociants de tenir leurs envois prêts le vendredi de chaque semaine. Groupages accompagnés. Départ le samedi. Tél. 423 et 1033.

UN ROUBAISIEN CONDAMNÉ A 15 ANS DE TRAVAUX FORCÉS. — La Cour d'assises du Pas-de-Calais vient de rendre son verdict sur le cambriolage suivi de tentative d'assassinat qui eut lieu à Lens, durant la nuit du 29 au 30 janvier 1914 et qui fut commis par quatre individus.

Surpris par la police tandis qu'ils opéraient, les malfaiteurs, parmi lesquels se trouvait un nommé Louis Lequenne, 30 ans, originaire de Roubaix, tirèrent à bout portant sur les agents. Lequenne lui-même blessa l'agent Renard et prit la fuite pour être arrêté quelque temps plus tard, ainsi que deux autres de ses compagnons. L'un de ceux-ci inondé au front, l'autre en prison.

Après avoir reconnu sa participation au vol, Lequenne, bien qu'il fut reconnu par les témoins comme étant l'agresseur de l'agent Renard, n'a cessé de nier son forfait.

Néanmoins, le jury le reconnut coupable et il vient d'être condamné à 15 ans de travaux forcés.

La Cour prononça également la déchéance en ce qui concerne la Croix de guerre qu'il avait obtenue durant la campagne.

PIANOS. — Plusieurs belles occasions. 30, Grande-Rue. 30. 76208d

UN ROUBAISIEN ARRETE A COUDEKERQUE. — Il y a quelques jours, une bande de malfaiteurs mettaient à sac le magasin de nouveautés appartenant à Mlle Flavigny, Grand'Place, à Gravelines.

Poursuivant ses recherches la police mobile a procédé à l'arrestation, à Coudekerque-Branche d'un nommé Legrand, originaire de Roubaix, qui passa de suite aux aveux.

En compagnie de ses parents, marchands forains, Legrand serait complice d'une bande d'autres malfaiteurs de la région pour lesquels il vendait des marchandises volées sur divers marchés.

COMPTOIR FRANÇAIS D'ALIMENTATION 10, rue Vieil-Abreuvoir. — Rhum Négrita, le litre 15 fr.; Byrrh, 8 fr. 75; Dubonnet et Raphaël, 10 fr.; vin rouge extra, 1 fr. 30; blanc moelleux, 2 fr. 10. Café réclame, le kg 6 fr. 75; supérieur, 7 fr. 60. Cristalisé, 2 fr. 70; sucre morceaux, 3.20.

CAMBRIOLEURS SURPRIS. — L'un d'eux se fait pincer. — Vendredi, vers 23 h. 15, la famille de M. Léon Hennebique, marchand de légumes, rue Decottignies, 44, était réveillée par un bruit insolite provenant de la porte d'entrée. Le beau-père, M. Pierre Dupont, agent de sûreté, remarqua aussitôt de sa fenêtre qu'il s'agissait de la visite de trois cambrioleurs.

Hardiment, il se mit à leur poursuite et parvint à rejoindre l'un d'eux, rue Jouffroy. Confiant cet individu entre les mains d'un ami qu'il rencontra, il continua à poursuivre les deux autres qu'il perdit de vue, rue Volta.

Durant la matinée, l'agent Dupont remit entre les mains de M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, le cambrioleur pincé. C'est un journalier, sans domicile fixe, Achille Devoët, 48 ans, originaire d'Arras. Il a été maintenu à la disposition du Parquet.

HOUTTEMANE ET ESPINOUS, ingénieurs-constructeurs, 101-103, rue du Tilleul, Tourcoing. Machines textiles, pièces détachées, accessoires, engrenages taillés pour filatures et retorderies. Machines-outils modernes à percer, meuler, scier, tarauder, etc. Trav. méca. de précision. 76255d

LA DUCASSE DE L'EPEULE. — La ducasse annuelle du quartier de l'Epeule aura lieu, cette année, le 3 juillet. Un pressant appel est fait auprès des forains pour qu'ils participent nombreux à cette fête, durant laquelle ils peuvent être assurés de faire, comme d'ordinaire, une bonne recette.

EN TOMBANT. — Vendredi matin, tandis qu'elle était occupée à faire son ménage, Mme Romanie Haenard, 52 ans, rue Drouot, 52, a glissé et s'est fracturé la jambe droite. M. le docteur Meunier l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

DEFAUT D'AFFICHAGE. — Pour défaut d'affichage de la loi sur l'ivresse, Mme Emile De Haspe, cabaretière, rue d'Alger, 328, a été l'objet d'un rapport.

DIVAGATION DE CHIEN. — Un rapport a été rédigé à la charge de M. Jean Wareux, cabaretier, rue des Longues-Haies, 97, pour avoir laissé divaguer son chien sur la voie publique.

CROIX

LA DUCASSE DU QUARTIER DES TROIS-VILLES. — L'animation sera grande dimanche et lundi, dans le quartier des Trois-Villes, où des manèges et baraques foraines se sont installés. Les débitants du quartier sont autorisés à laisser leurs débits ouverts jusque 2 heures du matin les nuits du 5 au 6 et du 6 au 7 juin.

POLICE DES ETAMINETS. — Le garde Roger a verbalisé à charge d'une cabaretière, Mme Emilienne Douches, rue de la Fonderie, 10, pour avoir laissé danser et jouer de la musique dans son estaminet.

WASQUEHAL

UNE FÊTE DE GYMNASTIQUE. — Le dimanche 12 juin prochain, une fête de gymnastique aura lieu dans la cour de l'école des garçons du Centre, à 15 heures, avec le concours de l' « Espérance » et de la « Féminine », de Leers-Nord, dont les 60 exécutantes produiront plusieurs exercices gymniques intéressant le développement normal des jeunes filles.

Dès à présent, on peut se procurer des cartes pour assister à cette fête chez tous les membres de l' « Espérance ».

A L' « HARMONIE DE LA JEUNE FRANCE ». — L' « Harmonie de la Jeune France » a constitué ainsi qu'il suit sa commission : Président : M. Julien Larguet ; vice-président : M. Foreau ; chef : M. Henri Chanu ; sous-chef : M. Fernand Chanu ; secrétaire : M. Adolphe Lerouge ; trésorier : M. Napoléon Détailleur ; commissaires : MM. Delannoy, Lurpaert père, Eugène Dédy, François Havenne, François Vanoothuyse, Henri Lerouge. Le siège de la société a été fixé chez M. Napoléon Détailleur, rue des Villas-Ouvrières, 2.

UN OUVRIER BLESSE AUX MAINS. — A l'entreprise Joseph Denys, un ouvrier Florimond Vandersnaeten, 29 ans, rue Ferrer, a eu les mains prises entre deux barres de fer. Trois semaines de repos.

WATTRELOS

UNE SECTION DE FILLETTES A « LA PATRIOTE ». — Afin de répondre à l'appel de l'Union des Sociétés de Gymnastique féminines de France, la société de gymnastique « La Patriote » vient de créer une section de fillettes qui débutera le lundi 6 juin.

On peut voir, dans notre « Vie Sportive », le tableau de service rectifié.

LE PAIEMENT DES RENTES. — Les rentes : accidents de travail et rentes pour la vieillesse, seront payées au Bureau local de la Perception, rue du Moulin, le lundi 6 juin, de 14 à 16 heures.

Les certificats seront délivrés le même jour, au Secrétariat de la Mairie (le Guichet).

LES INDESIRABLES. — Plusieurs arrêtés d'expulsion ont été pris contre des sujets étrangers indésirables.

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Dans un chantier de l'usine Kuhlmann, un ouvrier maçon, Alcide Dellemines, est tombé d'un échelle et s'est fait une plaie contuse à la jambe droite.

— Au tissage de MM. Leclercq Dupire, un menuisier, Désiré Ververecke, 32 ans, a été blessé à la tête par la chute d'un serre-joint.

— Un maçon, Florent Vancour, est tombé dans l'escalier d'une maison rue d'Oran, où il travaillait et s'est fait une contusion au genou droit.

LANNOY

VACCINATION. — Les personnes et les enfants qui ont été vaccinés le 2 mai devront se présenter à nouveau, jeudi 9 juin, de 16 à 17 h., à l'Ecole des Filles, pour constater de l'efficacité du vaccin.

FLERS-BREUCQ

UNE PASSERELLE AU PONT DE LA MARQUE, SUR le NOUVEAU BOULEVARD. — Pour asseoir dans le lit de la Marque les culées en maçonnerie qui soutiendront le pont sur le Nouveau Boulevard, la partie du pont en bois construit par le génie français, a été démontée. Le reste du pont provisoire, qu'utilisent les véhicules actuellement, ne livre passage qu'à une seule voiture. Aussi une passerelle en bois a-t-elle été établie entre ce pont et les voies du tramway Mongy pour faciliter la traversée de la Marque par les piétons.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception de la taxe aura lieu, pour tous les commerçants du hameau du Breucq, le lundi 6 juin, de 13 h. 30 à 18 h., au débit de tabac Méplon.

FLERS-BOURG

FIEVRE APHTEUSE. — Un cas de fièvre aphteuse ayant été constaté chez un cultivateur de la rue d'Ilem, la circulation des animaux d'espèces bovines, ovines, caprines et porcines, est, par arrêté du maire, en date du 2 juin, interdite sur tout le territoire de la commune. Cette mesure s'applique également aux chiens.

LYS

L'ESCROQUERIE A L'ESPAGNOLE. — Sans se lasser, le prisonnier espagnol continue à tendre ses filets... C'est ainsi qu'un habitant de Lys, vient de recevoir une lettre l'invitant à faire les démarches nécessaires pour retirer une valise, contenant 800.000 francs, en souffrance dans une gare française; en retour, il recevra le tiers de cette somme... Imaginaire.

Cette lettre a été remise, à sa réception, entre les mains de M. Trentesceaux, garde-champêtre.

RAVITAILLEMENT. — Vente libre de toutes denrées: Beurre de Normandie, 10.00; huiles, 3.75; vinaigre, 1.25; fromage, 8.00; chicorée, 2.50. Pour les autres denrées consulter les affiches.

LE TROTTOIR AUX PIETONS. — Pierre Desmettre, 29 ans, apprêteur, à Leers, a fait l'objet d'un procès-verbal, pour avoir circulé en vélo sur un trottoir interdit.

BAISIEUX

CHIFFRES D'AFFAIRES. — La perception se fera à la Mairie, le mardi 7 juin, de 8 h. 30 à midi.

LEERS

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES sera perçue mercredi, 8 juin, chez M. Mayile, débitant de tabac au Buisson, de 8 h. 30 à 11 h.; lundi 13, mercredi 14, de 8 h. 30 à 11 h., au débit de tabacs de M. Lory.

ANNAPPES

LE BUREAU DE LA PERCEPTION sera désormais ouvert les lundi et vendredi, de 8 h. 30 à midi et de 13 h. 30 à 16 heures.

CYSOING
SAINGHIN-EN-MELANTOIS

DECLARATION DES CHIENS. — Les propriétaires de chiens devront faire leur déclaration à la Mairie, dans le plus bref délai possible, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, SAMEDI 4 JUIN :

Caisse d'épargne, de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 h.

Hôtel-de-Ville : bureaux ouverts au public de 10 h. à midi. Fermés l'après-midi.

Bibliothèque Communale de 9 h. à midi.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Compte-rendu analytique de la réunion du 2 juin

La Chambre de commerce nous communique :

L'UNION INDUSTRIELLE DE CREDIT

La Chambre de commerce renouvelle son appel en faveur de cet organisme qui a pour objet de procurer à ses membres des ressources financières pour leur reconstitution et elle rappelle aux sinistrés que les délais pour la souscription expirent le 15 juin.

LES RELATIONS COMMERCIALES AVEC LA GRECE

De renseignements provenant de source autorisée, il résulte qu'en raison des circonstances économiques et politiques actuelles, la situation financière du marché grec est devenue très précaire. Un conseiller en conséquence de n'expédier désormais en Grèce de marchandises qu'après avoir pris les précautions nécessaires pour assurer le paiement préalable des expéditions.

LES ALLOCATIONS FAMILIALES

La Chambre de commerce, après avoir fait une étude approfondie de la proposition de loi Bokanowsky, a voté à l'unanimité moins une voix, la délibération suivante:

« Considérant que les allocations familiales spontanément établies par l'initiative privée en faveur des ouvriers ayant les plus lourdes charges de famille, ont jusqu'ici fonctionné à la satisfaction générale, tant pour la répartition des allocations que pour la participation des employeurs, au moyen de Caisses privées de compensation;

» Considérant que les résultats acquis tant pour l'importance des sommes allouées que pour le nombre des bénéficiaires témoignent suffisamment du bon fonctionnement de l'organisme;

» Considérant d'autre part que la prétention de faire intervenir l'Etat en décrétant l'obligation pour les employeurs aurait pour conséquence inéluctable d'entraver l'action de l'initiative privée, en décourageant ses efforts par la complication de rouages administratifs rigides et coûteux dont le fonctionnement nuirait aux bénéficiaires eux-mêmes des allocations familiales;

» Considérant que, pour tout ce qui touche aux œuvres de solidarité sociale, l'Etat ne devrait intervenir que pour favoriser ces œuvres, au moyen de subsides, et pour exercer simplement sur elles un contrôle de garantie du genre de celui qui est imposé aux Compagnies d'assurances sur la vie ou contre les accidents;

» Considérant qu'il importe surtout de réagir contre la tendance à instaurer en France un régime de caporalisme prussien qui est incompatible avec la dignité et la générosité de la nation;

» Considérant que la proposition de loi déposée par M. Bokanowsky présente les graves inconvénients signalés ci-dessus, tant au point de vue de la rigidité du système préconisé que des dépenses que son application nécessiterait.

» Tout en approuvant le principe du sursalaire familial mais en laissant exclusivement à l'initiative privée le soin de son application suivant les besoins des industries et suivant les milieux, se prononce énergiquement d'une façon générale contre l'absorption par l'Etat des œuvres sociales, et émet le vœu que le vote de la proposition de loi Bokanowsky soit ajournée ».

LE DOUBLEMENT DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Chambre de commerce a adressé aux Ministres du Commerce, des Finances et des Régions libérées, la protestation suivante:

« Sur la foi de renseignements publiés par la presse, nous nous sommes émus de la menace d'une aggravation d'impôts par le doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires.

« C'est sous l'empire de cette impression fâcheuse que nous avons pris la respectueuse liberté de vous adresser le télégramme suivant:

« Apprenons que projet doublement taxe chiffre » affaires sera présenté aujourd'hui à Commission parlementaire Finances. Protestons avec la » dernière énergie contre cette aggravation de » charges accablantes pour industrie et commerce au moment où ils souffrent d'une crise » intense qui les menace de ruine complète. »

» Notre Chambre de commerce, réunie ce jour, estime néanmoins que le commerce et l'industrie restent sous la menace, formulée conditionnellement sans doute, d'une nouvelle surcharge fiscale; « la détaxe sur la circulation des vins entraînerait comme conséquence l'augmentation éventuelle de l'impôt sur le chiffre d'affaires. »

» Quoi qu'il en soit, si notre commerce et notre industrie ont réalisé d'importants bénéfices dus à leur activité et à leur puissance d'initiative, ces profits ont été complètement absorbés et au-delà par la crise intense de mévente et de chômage qui est loin d'être résolue.

» Nous sommes encore dans une période très critique et le moment serait bien mal choisi d'alourdir encore les charges qui entravent déjà trop sérieusement notre essor industriel et commercial.

» La Chambre de commerce vous prie instamment, Monsieur le Ministre, d'accueillir favorablement sa requête et d'user de votre haute influence pour empêcher que de nouvelles mesures fiscales ne viennent amoindrir, sinon tarir, les sources vives de nos centres laborieux ».

LE STATUT FISCAL DES REGIONS LIBEREES

La Chambre de commerce a appris que le statut fiscal spécial sera prochainement voté et que probablement le délai fixé au 30 juin pour les délarations relatives aux impôts cédulaires sera de nouveau prorogé; du moins des démarches instantes sont faites dans ce sens.

LE DROIT AU BAIL DANS LE COMMERCE DE DETAIL

La Chambre de commerce entérine, à la majorité, un rapport de M. Augustin Masquilier sur la loi du 9 mars 1918 et décide la communication de ce rapport à l'Union Syndicale des commerçants-détaillants de Tourcoing.

LE DROIT DE DOUANE SUR LES TISSUS DE COTON

La Chambre de commerce renouvelle les vœux précédemment émis en faveur du relèvement du coefficient du droit spécifique sur les tissus de coton étrangers qui font à la production nationale une concurrence désastreuse.

Un magasin détruit par le feu

Un incendie, d'une certaine violence, qui s'est déclaré vendredi vers midi et demi, a détruit un magasin d'une centaine de mètres carrés, formant dépendance de la fabrique de fuseaux de M. Danset, rue de la Tossée, 174.

L'alarme a été donnée par des voisins qui avaient aperçu de la fumée s'échappant de la toiture.

A la première alerte, les pompiers se sont immédiatement rendus sur les lieux. Le foyer attaqué au moyen de quatre lances fut rapidement circonscrit. La cause du sinistre est inconnue.

Le magasin renfermait des papiers et des caisses contenant des fuseaux destinés à la filature. Les dégâts, couverts par l'assurance, sont assez importants.

M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

LE NOUVEAU COMMISSAIRE DE POLICE DU 1er ARRONDISSEMENT. — M. Emile Galan, commissaire de police du 1er arrondissement, qui a obtenu, sur sa demande, un congé avec solde, vient d'être remplacé à son commissariat par M. Louis Vigne, commissaire spécial à Bellegarde (Ain).

Originaire de Bernis (Gard) où il est né en 1869, le nouveau commissaire est le fils de M. Vigne, ancien commissaire spécial à Toulon. Il avait rempli les fonctions de secrétaire de police à Toulon et à Marseille. M. Vigne a débuté comme commissaire spécial à Pontarlier à 22 ans. Depuis il a occupé différents postes, notamment à Langres où il se trouvait avant de passer à Bellegarde.

Nous présentons nos souhaits de bienvenue au nouveau magistrat.

JOLI CHOIX Robes et Bas de Plumes, Maison Pouget, 7 et 9, rue St-Jacques, Tg. 76056

UNION DES CHEFS DE FAMILLES NOMBREUSES (Section de la Croix-Rouge et de la Marlière). — On nous prie d'insérer :

Les chefs de familles nombreuses se sont réunis, jeudi soir, au siège de la société, Hôtel des sapeurs-pompiers, rue de la Croix-Rouge, 298. Bon nombre d'adhésions ont déjà été reçues. Le président a fait part de la fête qui aura lieu le 26 juin.

Pour les chefs de familles qui n'auraient pu assister à cette réunion, le président se tiendra à leur disposition, dimanche 5 courant, au siège de la société, de 10 h. à midi ½. Il inscrira les nouveaux adhérents, en leur indiquant les avantages de la participation à l'Union. La cotisation annuelle est fixée à 2 fr. (Toutes les familles ayant, ou ayant eu, cinq enfants peuvent faire partie de l'Union).

MEUBLES DE LUXE. Fabrication supérieure. A. De Beyne, 167-169, r. Pellart, Rx. Tél. 377.

AU COMITE DES FETES DU BLANC-SEAU — On nous prie d'insérer :

Le Président invite les membres du Comité à se réunir au Groupe municipal, lundi soir, 6 juin, à 20 heures, pour examiner le programme des festivités du 14 juillet, des régates et de la ducasse du Blanc-Seau.

UNE DECOUVERTE, RUE DE LA PRAIRIE. — Hier, vers 7 h. 45, on a découvert, rue de la Prairie, le petit cadavre d'un enfant du sexe féminin, venu avant terme.

A la suite de l'enquête faite par le commissaire de police du 3e arrondissement et de l'examen pratiqué par le docteur Gobert, l'hypothèse d'un accident paraît la plus vraisemblable.

LA FRAUDE. — La douane a arrêté Bénoni Gits, 21 ans, originaire d'Alost (Belgique); Michel Beytte, 17 ans, né à Courtrai, et Jules Espin, 43 ans, habitant à Roubaix, qui essayaient d'introduire en fraude des marchandises de provenance étrangère.

Les trois fraudeurs ont été écroués à la gendarmerie.

MENUS FAITS. — La police a relevé contravention à la charge d'Odile Ploy, femme Hanno, ménagère, rue du Lac, pour avoir troublé l'ordre au marché; Célina Leclercq, ménagère, rue du Cœur-Joyeux, 46, pour tapage nocturne.

MOUVAUX

CLASSEMENT DES CHEVAUX. — Aujourd'hui samedi, à 11 h., sur la Nouvelle-Place.

MARCQ-EN-BARŒUL

L'HARMONIE MUNICIPALE ET LES ANCIENS COMBATTANTS A ENNEVELIN. — A l'occasion de l'inauguration du Monument aux morts pour la Patrie, de la commune d'Ennevelin, l'Harmonie Municipale et l'Amicale des Anciens Combattants assisteront à cette cérémonie.

Un départ de cyclistes aura lieu à 6 h. 30, Grand'Place, et un départ en auto à 8 h. Le départ par le train se fera en gare de Lille à 8 h. 30.

LE CLASSEMENT des chevaux, juments, mulets et mules, aura lieu le lundi 6 juin, à 14 h., place de l'Eglise.

LILLE

Réunion de la Commission du Coût de la Vie

La commission départementale du coût de la vie s'est réunie vendredi après-midi, à la Préfecture, sous la présidence de M. Lamblin.

Le président excuse de nombreux membres qui se sont fait remplacer; ce remplacement n'est admis qu'à titre consultatif seulement.

Lecture est donnée ensuite d'une lettre de M. Blain, président de l'Union des Syndicats libres de Roubaix-Tourcoing, et dont nous donnions la teneur dans notre numéro d'hier. M. Blain y expose les raisons pour lesquelles il tient à continuer sa participation aux travaux de la commission.

Vingt-deux membres sur cinquante-sept sont aujourd'hui présents. Il est décidé de suivre le mode de travail adopté précédemment en deux sous-commissions : sous-commission des matières alimentaires, sous-commission du textile, logement, chauffage.

Un questionnaire sera adressé par la préfecture dans diverses régions au sujet de la question des loyers.

M. De Brabander, adjoint au maire de Roubaix, demande l'institution d'une commission réservée au groupement Lille-Roubaix-Tourcoing et qui limiterait ses évaluations aux trois villes.

M. Blain intervient pour appuyer ce vœu. La proposition, mise aux voix, est adoptée par neuf voix contre huit et cinq abstentions.

M. Régnier fait remarquer qu'il appartient au Préfet de décider de la suite à donner à cette suggestion.

M. De Brabander demande également que les quantités prévues pour la viande soient modifiées. M. le Président fait remarquer que toutes les quantités pourraient alors aussi être remises en discussion. Cette proposition est rejetée par 10 voix contre 5 et 7 abstentions.

M. Blain demande qu'une enquête soit entreprise sur le prix des loyers. Il fait remarquer que ceux-ci ont fortement augmenté depuis un an. Cette proposition, qui intéresse spécialement la deuxième sous-commission, est adoptée en principe.

Les membres se séparent ensuite après s'être divisés en deux sous-commissions.

La réunion de la sous-commission du textile est fixée au mardi 14 juin, à 14 h. 30.

Une délégation des syndicats ouvriers de la C. G. T. à la Préfecture

Des délégués des syndicats ouvriers de la C. G. T. de Lille-Roubaix-Tourcoing, se sont présentés à la préfecture, où ils ont été reçus par M. Jacques Régnier, secrétaire général de la Préfecture, en l'absence de M. Naudin, préfet du Nord.

La délégation a protesté contre la composition actuelle de la commission qui, à son sens, « a été imposée par le gouvernement et non composée comme elle pourrait l'être plus rationnellement par un tiers d'ouvriers et ouvrières élus par les syndicats, un tiers de patrons nommés par leurs organisations, et un tiers d'éléments neutres désignés par le Préfet et choisis parmi les membres des Conseils généraux et d'arrondissement.

» Tous les arrondissements devraient être mieux représentés. La commission ainsi composée serait simplement chargée d'un travail statistique et produirait des éléments et observations qui serviraient à l'établissement du coefficient. Ce dernier serait réservé à une commission supérieure qui statuerait en dernier ressort. »

Ce projet ne peut être qu'une indication pour la commission et l'autorité préfectorale, et il en sera référé au ministre.

Réunion de la Chambre de Commerce de Lille

La Chambre de commerce de Lille s'est réunie vendredi soir à son siège, sous la présidence de M. Alfred Descamps. Le président a rendu compte des délibérations de l'assemblée qui s'est tenue à Paris le 24 mai dernier. Les Chambres de commerce de toutes les régions de France ont adopté un certain nombre de vœux réclamant la baisse de la taxe d'affranchissement des factures, la suppression du règlement transactionnel entre les commerçants et créanciers, la liquidation de la flotte d'Etat qui coûte 40 millions par mois.

Les Chambres ont également protesté contre l'application de la loi de huit heures dans l'industrie des transports, contre toute nouvelle émission de billets de banque.

En ce qui concerne la demande du Bureau international de Genève relative à la situation économique dans divers ordres d'activité de la région, la Chambre de commerce de Lille a refusé de répondre à ce questionnaire et a prié le Bureau de s'adresser au gouvernement français. L'assemblée générale de Paris a approuvé cette attitude de la Chambre lilloise.

Le président fait ensuite connaître que M. Doumer aurait abandonné le projet de doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires; toutefois, en prévision d'un retour offensif toujours possible, la protestation de l'assemblée sera adressée pour marquer l'opposition de l'industrie et du commerce de notre région contre ce néfaste projet.

Cette protestation, précédée de plusieurs considérants, est ainsi conçue:

« La Chambre de commerce de Lille,

» Proteste énergiquement contre le projet de doublement de la taxe sur le chiffre d'affaires,

» Demande que, pour le contrôle de leurs impositions, les commerçants soient soumis au droit commun et qu'en conséquence soit abrogé l'article 32 de la loi du 31 juillet 1920.

» D'autre part, la Chambre « insiste énergiquement pour que le matériel enlevé en France par l'Allemagne et utilisé en Tchéco-Slovaquie soit récupéré et restitué à ses légitimes propriétaires. »

La Chambre s'associe à la protestation des brasseurs contre la réduction des droits de fabrication sur les boissons hygiéniques qui n'a pas été établi équitablement en ce qui concerne la bière. Le vin profite d'un régime de faveur et les brasseurs réclament une réduction proportionnelle.

M. Stahl est désigné pour assister au Congrès de la navigation intérieure qui se tiendra prochainement à Rouen.

On annonce en fin de séance qu'un attaché commercial de la République-Argentine, M. Colin, viendra lundi et mardi prochain à la Chambre de commerce où il se tiendra à la disposition des commerçants.

APRES LA 43e FETE FEDERALE DE GYMNASTIQUE. — La Reine Elisabeth remercie les « Amis de Lille ». — La société des « Amis de Lille », qui avait remis sa plaquette-souvenir à S. M. la Reine de Belgique, a reçu du secrétaire de la Souveraine une aimable lettre de remerciements écrite sur son ordre.

L'AFFAIRE DES SACS A TERRE. — M. Gobert, juge d'instruction, a communiqué le dossier de M. Duez au Procureur de la République, qui le transmettra à la Chambre des mises en accusation.

Le dossier de M. Lamblin a été transmis au parquet de Douai, qui statuera.

FEDERATION DES SYNDICATS D'INITIATIVE. — L'assemblée générale de la Fédération du Nord des Syndicats d'initiative aura lieu le dimanche 5 juin, à 10 h., à la Société d'industrie, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

A 11 h. 30, réception par le Syndicat d'initiative des « Amis de Lille » des délégués de la Fédération du Nord, de MM. Mahieu, secrétaire général du Ministère des Travaux publics; Gariel, vice-président du Touring-Club de France; Lefebvre, vice-président du Groupe touristique de la Chambre.

A 13 h., banquet à l'Hôtel de l'Europe, sous la présidence de M. Mahieu.

Les membres des « Amis de Lille » désirant participer à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion au Pavillon touristique, place de la Gare, à Lille.

L'ACCIDENT D'AUTO SUR LA ROUTE DE CORBION (Belgique). — Nous avons annoncé jeudi qu'une auto contenant trois dames de Lille avait capoté sur la route, près de Corbion (Belgique). Mme Leroy-Delesalle, sa fille Antoinette et Mme Baltus sont rentrées à Lille et sont en pleine voie de rétablissement.

CARNET DU JOUR

FIANÇAILLES

— On annonce le prochain mariage de M. Désiré Vandamme, le sympathique et dévoué conseiller d'arrondissement du canton Sud de Tourcoing, décoré de la croix de guerre et de la médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur, fils de M. Eugène Vandamme, spécialiste horticulteur, chevalier du Mérite agricole, et de Madame, née Choquet, avec Mlle Geneviève Delaetre, fille de M. Delaetre-Dutholt, industriel à Tourcoing.

NECROLOGIE

— On annonce la mort de M. Géry Dantu, ex-industriel, ancien maire de Steene, ancien président de la 3e section des wateringues, décédé à Paris, 3, rue de Traktir.

PETITE CORRESPONDANCE

do.sg. — Jusqu'à 21 ans, il faut le consentement de 21 à 30 ans, il faut, à défaut du consentement, un acte respectueux par notaire; après quoi, on passe outre; à partir de 30 ans, liberté absolue. Ceci est la législation civile. Le Maire ne peut pas procéder au mariage sans ces conditions remplies, pas le curé ne peut marier qu'après les formalités civiles. — Un contrat commencé n° 92. — Cette date n'est pas encore votée. — Vf. 91. — Le mari a 60 ans, la femme à 55 ans. — R.T. 100. — C'est une question d'entente entre vous, car il y a là une circonstance indépendante de la volonté de l'un et de l'autre. — Mai-juin. — Oui. — J.D. 97?. — 1. Oui, une caisse de compensation de prestations familial vient d'être constituée dans le Département. 2. Oui, si vous êtes sans ressources. — Quatre-Ch. — Ayant accepté la succession, elles sont responsables du passif laissé par le défunt. — Lecteur du « Journal de Roubaix » à Hem. — Vous n'avez droit à une prorogation de la durée de votre mobilisation qui si votre foyer ne dépasse pas 150 fr. (comme marié, 100 si vous étiez célibataire), si votre commune compte moins de 5.000 habitants. Si la commune compte de 5.001 à 20.000 habitants, la limite est de 180 fr. et 200 francs. La prorogation alors est seulement de deux années. — J.L. Roubaix. — Il est trop tard pour demander des rappels. — Vve H.P.D. 63. — 1. Non, vous n'avez pas droit à la prime de démobilisation; 2. Vous devriez vous coucher pour lui; écrivez à la Préfecture par l'intermédiaire du maire. Mais c'est bien tard; 3. Oui, si vos ressources sont insuffisantes. — A.B. 100. — On peut vous donner congé. Laissez-vous convoquer néanmoins en conciliation devant le juge de paix, pour essayer de vous arranger, mais vous obtiendrez difficilement satisfaction. — Abonné Gr. Breiz. — 1. On ne peut ni vous augmenter et vous expulser pendant la durée de votre prorogation. Celle-ci est de deux ans ou de la durée de votre mobilisation, si votre loyer ne dépasse pas les limites des « petits loyers » : 150 fr. et 200 fr. dans les communes de 5.000 à 20.000 habitants, suivant que vous êtes célibataire ou marié; 150 et 300 fr. dans les communes de 20.001 à 100.000 habitants; 2. Le siège est à Lille, 116, rue de l'Hôpital-Militaire. Agent à Roubaix, M. Fraignac, Grand'Place. — Un lecteur assidu, G.L. — Il faudrait voir votre feuille. Le mieux est de voir quand même le conciliateur à la Mairie. — H.D. envoyé. — Oui, dans l'état actuel de la législation. — L. 879. — Vous pouvez remployer en objets mobiliers. — Bertrand. — Il faut voir un avoué ou un avocat.

NOUVELLES RELIGIEUSES

LA FETE DU SACRE-CŒUR

A ROUBAIX

La Fête du Sacré-Cœur a été célébrée vendredi à Roubaix. De nombreux habitants avaient arboré le drapeau national à leurs habitations et, dans les églises, aux offices solennelles de la journée, ont affiné pour manifester leur confiance en le Sacré-Cœur de Jésus. Des processions avaient été préparées et se sont déroulées dans l'intérieur des églises avec un éclat particulier.

A Saint-Martin. — Les cérémonies de la fête du Sacré-Cœur avaient attiré dans notre vieille église Saint-Martin, ornée et décorée pour la circonstance, de nombreux fidèles. A la grand'messe solennelle de 10 h., chantée par la Chorale Saint-Martin, M. l'abbé Vandewalle, aumônier de l'Institution de Lesquin a prononcé un éloquent sermon et a glorifié le Sacré-Cœur de Jésus.

Au salut de 6 h., qui était présidé par M. le chanoine Dewailly, chancelier de l'Evêché de Lille, M. le chanoine Catteau, doyen de la paroisse, a lu l'amende honorable et la consécration au Sacré-Cœur. Une procession, qui a symbolisé d'une façon parfaite le caractère de cette fête, a parcouru l'église.

Sacré-Cœur. — Le jour de la Fête du Sacré-Cœur, ouvrant la neuvaine des pèlerinages et celle en l'honneur de l'Adoration du T.-S. Sacrement, a revêtu un caractère solennel.

Dans l'église décorée avec goût aux couleurs du Sacré-Cœur et aux couleurs nationales, de nombreux pèlerins se sont pressés aux offices.

A la grand'messe de 10 h., assistaient les élèves de l'Institut Notre-Dame des Victoires et de l'Institut Technique Roubaisien.

Après l'Evangile, M. l'abbé Ledoux, supérieur de N.-D. des Victoires, en termes élevés, a montré la source d'amour pour les hommes qu'est le Sacré-Cœur.

Les chants ont été exécutés excellemment par la Chorale de l'Institution N.-D. des Victoires.

Le soir, au salut, chanté par M. l'abbé Cochez, a eu lieu le renouvellement de la consécration au Sacré-Cœur et l'amende honorable.

A WATTRELOS

En l'honneur du Sacré-Cœur un grand nombre d'habitants ont arboré le drapeau national français.

Dans les différentes paroisses, les offices religieux ont été très suivis.

En l'église Saint-Maclou, la Jeunesse Catholique avait fait célébrer à 6 h., une messe à laquelle assistèrent tous les membres de la Jeunesse Catholique de Wattrelos.

A TOURCOING

Dans chacune des paroisses